



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 12 décembre 2024
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 30/2024 concernant la

Budget d'exploitation 2025

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

**l'assemblée décide d'accepter l'amendement proposé par la Commission de
Gestion pour réduire le budget d'électricité du temple et de l'abri PC à CHF
7'500,- au lieu du total budgété de CHF 18'000,- par :**

OUI : 16, NON : 5, ABSTENTION : 6

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 30/2024 amendé par :

OUI : 27, NON : 0, ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 12 décembre 2024.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Anaëlle Maitre